

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AVEYRON

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	10
Absents	2
Exclus	0

Date de convocation :

Le 17/11/2025

Date d'affichage :

Le 17/11/2025

OBJET

**ANNULE ET
REMPLECE la
délibération n°2025-05-05
PRET DE 82 651€ LA
BANQUE POSTALE**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 27/11/2025
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 27/11/2025

Délibération N°2025-06-01

Séance **du 25 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, Madame Cristol Céline, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, Mme, M. Monteillet Hugues, M. Petraud Maxime, M. Goutte Maxime, M. Cocallemen Eric.

Absents excusés : Mme Giordano Sandrine et Mme Odicino Sabrina (procuration à M. Eric Cocallemen).

Madame Céline CRISTOL a été nommée secrétaire.

Vu la délibération du 07 avril 2025 acceptant le contrat de prestation de services pour analyser le prêt Dexia N° MON190690EUR002, Vu la délibération du 21 octobre 2025 N°2025-05-05 qui doit être annulée car il faut aussi prendre une décision modificative sur le budget pour rajouter les fonds.

Monsieur le Maire rappelle que la commune à un prêt en cours avec Dexia de 152 449.02€ pendant 35 ans à un taux à 5.55% jusqu'en 2037. Que la société Dexia a proposé un remboursement anticipé total de ce prêt.

La société COMBO France propose un refinancement au 1/12/2025 (remboursement anticipé Dexia + refinancement Banque Postale) d'un montant de 82 651,00 EUR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

A 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 82 651,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 12 ans

Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 82 651,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 19/12/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.90 %

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AVEYRON

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
Céline CRISTOL



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.